



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 216 - OCTOBRE 2013

SOMMAIRE

59_Préfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2013290-0002 - Arrêté portant délégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire des dépenses par le centre de service partagé Chorus
de la Préfecture du Nord

..... 1



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2013290-0002

**signé par
Dominique BUR - Préfet du Nord**

le 17 Octobre 2013

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté portant délégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire des dépenses par
le centre de service partagé Chorus de la
Préfecture du Nord

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
des politiques publiques

Bureau des affaires départementales
et du suivi de l'action de l'État

**Arrêté portant délégation de signature
pour l'ordonnancement secondaire des dépenses
par le centre de service partagé Chorus de la Préfecture du Nord**

Préfet de la zone de défense Nord
Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le Code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de M. Dominique BUR en qualité de Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les arrêtés préfectoraux donnant délégation de signature aux services prescripteurs à l'effet d'engager les dépenses de fonctionnement et d'équipement de l'administration préfectorale dans la limite des crédits mis chaque année à leur disposition ;

Vu les programmes dont l'exécution de la dépense doit relever du centre de service partagé Chorus de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2013 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses par le centre de service partagé Chorus de la préfecture du Nord

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture du Nord,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée aux agents membres du centre de service partagé Chorus figurant dans le tableau repris en annexe aux fins de réalisation dans Chorus des actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes qui émanent des services prescripteurs cités à l'article 2 pour les programmes suivants :

- 104 : intégration et accès à la nationalité française,
- 119 : concours financier aux communes et groupements de communes,
- 120 : concours financier aux départements,
- 121 : concours financier aux régions,
- 122 : concours spécifiques et administration,
- 128 : coordination des moyens de secours,
- 207 : sécurité et éducation routière,
- 161 : intervention des services opérationnels,
- 216 : conduite et pilotage des politiques de l'intérieur,
- 232 : vie politique culturelle et associative,
- 301 : développement solidaire et migrations,
- 303 : immigration et asile,
- 307 : administration territoriale,
- 754 : contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, la circulation et la sécurité routière, relevant du ministère de l'intérieur ;
- 112 : impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire,
- 129 : coordination du travail gouvernemental,
- 165 : conseil d'État et autres juridictions administratives,
- 333 : moyens mutualisés des administrations déconcentrées, relevant des services du Premier ministre ;
- 181 : prévention des risques, relevant du ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie ;
- 177 : prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables, relevant du ministère de l'égalité des territoires et du logement ;
- 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail, relevant du ministère du travail, de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social ;
- 148 : fonction publique, relevant du ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique ;
- 309 : entretien des bâtiments de l'État,
- 723 : CAS contributions aux dépenses immobilières,
- 743 : CAS pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions,
- 832 : avances aux collectivités et établissements publics,
- 833 : avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes, relevant du ministère de l'économie et des finances ;
- 185 : diplomatie culturelle et d'influence,
- 209 : solidarité à l'égard des pays en développement, relevant du ministère des affaires étrangères ;
- 172 : recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Article 2 - Les services prescripteurs ayant autorité pour engager les dépenses sur les budgets cités à l'article 1 sont : M. le Préfet, M. le Préfet délégué pour la défense et la sécurité, M. le Préfet délégué pour l'égalité des chances, M. le Secrétaire général pour les affaires régionales, M. le Secrétaire général de la préfecture du Nord, M. le chef d'État major interministériel de zone, Messieurs les Sous-préfets des arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, de Cambrai, de Douai, de Dunkerque, de Valenciennes, M. le Directeur des télécommunications et des systèmes d'information, Mme la Directrice des relations avec les collectivités territoriales, M. le Directeur de la réglementation et des libertés publiques, M. le Directeur de

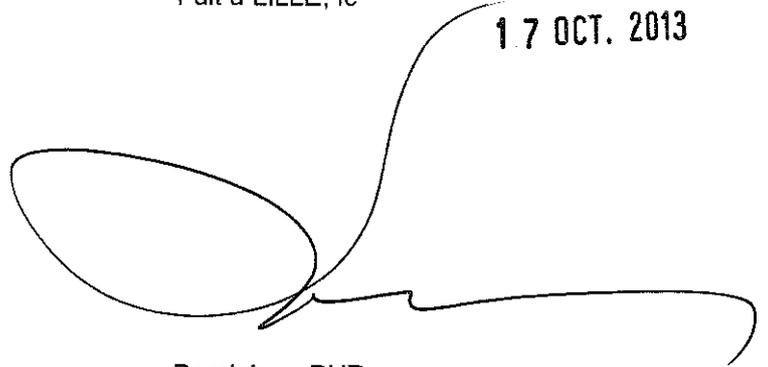
l'immigration et de l'intégration, M. le Directeur des politiques publiques, Mme la Directrice des finances des ressources humaines et des moyens, Mme le chef du service régional de formation, M. le chef du bureau de la gestion de la préfecture, Mme le chef du bureau des ressources humaines, Mme le chef du bureau de l'action sociale, Mme le chef du bureau de la citoyenneté.

Article 3 – L'arrêté du 12 juin 2013 susvisé portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses par le centre de service partagé Chorus de la Préfecture du Nord est abrogé.

Article 4 - Le secrétaire général de la Préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le directeur régional des finances publiques du Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord ainsi qu'aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à LILLE, le

17 OCT. 2013

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right.

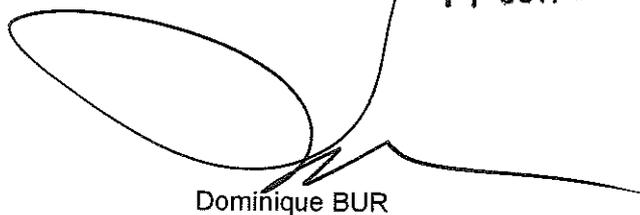
Dominique BUR

ANNEXE

Agents	Fonctions	Actes
M. Bernard MOROSINI	Responsable des demandes de paiement et des recettes non fiscales.	Validation des demandes de mise en paiement et titres de perception. Certification du service fait.
Mme Isabelle HAVET		
M. Thierry NELSON		
Mme Isabelle PEERE	Responsable des engagements juridiques.	Validation des engagements juridiques et engagements de tiers. Certification du service fait.
M. Rodrigue LENCLUD		
Mme Jacqueline GHEERAERT		
	Gestionnaire de dépenses	Saisie des engagements juridiques et engagements de tiers. Certification du service fait. Saisie des demandes de paiement.
Mme Nadine CUVELIER		
Mme Véronique DESRUMAUX		
Mlle Morgane BIANCO		
Mme Véronique DUCATTEAU		
Mme Christiane EVRARD		
M. Martial LALLEMENT		
Mme Sandrine LAURENCE		
M. Dominique MILLEVILLE		
Mme Isabelle PATTIN		
Mme Anne-Sophie WIBAUX		
Mme Corinne BAILLEUL Mme Béatrice FACHE	Gestionnaire de dépenses et des recettes.	Saisie des engagements juridiques, engagements de tiers et titres de perception. Certification du service fait. Saisie de demandes de paiements.

Vu pour être annexé à mon arrêté du
Le Préfet,

17 OCT. 2013



Dominique BUR